

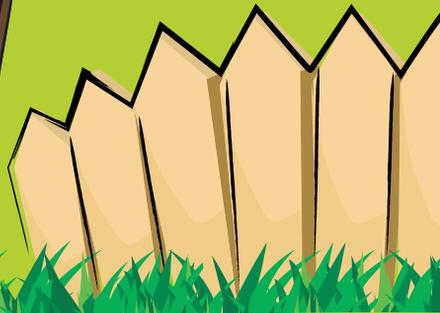
RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS



Recyclez vos déchets verts dans votre jardin!

**Suivez
le guide!**



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Les orientations européennes et nationales intègrent désormais une stratégie d'économie circulaire, rendant la prévention des déchets l'une de leurs priorités.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est engagée dans une politique de réduction des déchets sur son territoire depuis 2010 et poursuit aujourd'hui ses efforts dans le cadre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Plusieurs types de déchets ont été identifiés comme étant prioritaires sur notre territoire : les ordures ménagères, les déchets verts (tontes, tailles, feuilles mortes...) et le tout-venant des déchetteries (les bennes pour les déchets sans filière de valorisation).

Les déchets verts représentent une véritable ressource ! Apprendre à les valoriser, en les transformant dans votre jardin va vous permettre d'accroître sa santé tout en protégeant la vôtre et de faire des économies.

Alors,
suivez
le guide !



Sommaire

Réduire "ses déchets verts" en jardinant autrement

Les pratiques alternatives de jardinage :



Le "mulching" ou broyage de pelouse lors de la tonte
(p.4)



Les espaces de nature
(p.5)



Les haies champêtres
(p6)

Valoriser ses "déchets verts" grâce au broyat

Le broyat est obtenu par le broyage de branches dont le diamètre est inférieur à 16 cm (en règle générale). Il peut être réalisé à différentes périodes de l'année (contrairement au BRF) et provenir de plusieurs essences.

Ses propriétés et son utilisation sont donc multiples selon les essences utilisées.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais vous propose **1h de broyage gratuit** (voir p.11)



En paillage
(p.7)



Dans le compost
(p.8)



Autres utilisations :
aménagement paysager,
litière, allée de jardin... (p.9)

Réduire "ses déchets verts"

LE "MULCHING"

Le "mulching", c'est le recyclage des pelouses sur place.



La pelouse laissée sur place se décompose naturellement en nourrissant le sol, ce qui permet de se passer d'engrais.

Il y a moins de tontes à stocker et à ramasser.

Le mulching a une action de paillage qui permet de limiter la pousse des herbes indésirables.

Cette technique est à réaliser en été. Évitez le mulching au printemps si vous ne voulez pas favoriser la pousse de votre pelouse.

Comment ça marche ?

Tondre lorsque l'herbe est sèche à une hauteur comprise entre 8 à 10 cm de haut (optimal pour limiter la pousse).

Tondre de façon régulière si vous disposez d'une tondeuse traditionnelle.

Certaines tondeuses disposent de la fonction mulching. Toutefois, toutes les tondeuses conviennent.

Si des feuilles mortes sont tombées sur la pelouse, vous pouvez passer la tondeuse dessus.

Astuce



Si vous aménagez une pelouse, choisissez un gazon rustique pour sport ou usage intensif, à croissance lente (composé de Ray Grass Label rouge et de Fétuques).

Moins de tonte, c'est moins de déchet !

Réduire "ses déchets verts"

LES ESPACES DE NATURE

Un espace de nature est une alternative au tapis vert parfaitement uni et régulier.



Les espaces de nature sont une "respiration" que vous pouvez offrir aux espèces locales dans votre jardin. Ils offrent couleurs, odeurs et diversité !

Faciles à entretenir : l'entretien se limite à une fauche en été et, si besoin, une à l'automne. L'arrosage et l'apport de fertilisants ne sont pas souhaitables.

Ces espaces favorisent la biodiversité, tout en hébergeant de nombreuses espèces animales amies du jardinier (abeilles, coccinelles...).

Ils sont très esthétiques et vous offriront une succession de floraisons d'espèces différentes.

Comment ça marche ?

1. Choisir l'emplacement.
2. Laisser pousser.
3. Faucher en fin d'été et à l'automne au besoin, en fin de période de floraison (la fauche va limiter l'arrivée d'espèces ligneuses).



Agrémenter votre espace de nature d'un abri pour la faune en réalisant un petit tas de branches contre une haie de préférence.

Les mélanges de graines pour prairies fleuries peuvent contenir des espèces exotiques potentiellement envahissantes, qui peuvent présenter une menace pour la biodiversité locale !

Réduire "ses déchets verts"

LES HAIES CHAMPÊTRES

Choisir d'avoir une **haie champêtre naturelle**, c'est limiter les tailles.



Les haies naturelles présentent de nombreux avantages par rapport aux haies composées d'essences horticoles et surtout par rapport aux haies monospécifiques (type thuya ou laurier) :

Elles offrent une multitude de couleurs tout au long de l'année.

Elles demandent moins d'entretien (leur pousse est plus lente et elles sont plus résistantes aux maladies).

Les essences sont moins chères à l'achat, si vous choisissez des jeunes plants.

Vous pourrez valoriser les tailles et feuilles mortes au jardin beaucoup plus facilement (leur matière se décompose mieux car elle est adaptée à nos écosystèmes).

Elles sont favorables à la biodiversité, en offrant refuge et nourriture aux insectes, oiseaux, hérissons...

Exemples d'arbustes persistants :

- le Houx,
- le Genévrier,
- le Troène,
- le Buis.

Exemples d'arbustes caducs :

- l'Erable champêtre,
- le Prunelier (l'épine noire),
- le Noisetier,
- le Cornouiller sanguin (très esthétique avec ses tiges rouges).

Comment ça marche ?

Planter un arbuste tous les 70 cm environ.

La proportion entre arbustes caducs et persistants est généralement de 1/3 de persistants et 2/3 de caducs.

Afin de donner une certaine unité à votre haie, il est intéressant d'avoir chaque espèce plantée au moins 2 fois.

Il est possible d'intercaler un arbre de haut jet tous les 4 mètres environ (arbres fruitiers, Charme, Erables...)

Astuce



Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour la plantation d'une haie de minimum 200 mètres linéaire. Renseignez-vous auprès de l'association "Bocage Pays Branché" située au lieu-dit Les Caillères à Bressuire (05.49.81.19.04).

Valoriser grâce au broyat

POUR LE PAILLAGE

Le **paillage** est une technique qui consiste à recouvrir le sol avec des végétaux, des copeaux, du BRF...



Les avantages :

- il conserve l'humidité du sol et limite donc l'arrosage,
- il réduit le développement des plantes indésirables et donc l'utilisation des produits chimiques,
- il maintient l'aération, la souplesse et la température du sol,
- il fournit des éléments nutritifs et de la matière organique,
- il favorise l'installation d'organismes bénéfiques (lombrics, coccinelles...).

Les différents types de paillis :

- > **Végétaux** : broyat, pelouse, paille, copeaux, écorces,
- > **Minéraux** : graviers, sables, pouzzolane...

Comment l'utiliser dans votre jardin ?

- > **Broyat de feuillus** : au pied des rosiers et des vivaces d'ornement... Réserver le **broyat de résineux** pour les framboisiers et les fraisières qui aiment les terrains acides.
- > **Tontes** : pour les cultures de courte durée et au pied des arbustes. À faire sécher au préalable !
- > **Feuilles mortes** : pour les haies, massifs arbustifs et le potager en évitant les feuilles taniques (chêne, châtaignier).

Comment ça marche ?

1. Déposer une couche de 5 à 10 cm de broyat sur le sol.
2. Renouveler les apports dès que l'épaisseur du paillis atteint 1 à 2 cm.
(Éviter de pailler dans les zones humides où l'eau s'accumule.)

Valoriser grâce au broyat

DANS VOTRE COMPOST

Le broyat de feuillus permet d'apporter du carbone, d'aérer le tas et de bien structurer le **compost**, pensez-y !



L'Agglomération du Bocage Bressuirais met à disposition gratuitement un **composteur** (voir p.11).

L'entretien du compost :

Mélanger : alterner 1/3 de déchets secs (broyat, feuilles mortes...) et 2/3 de déchets humides (déchets de cuisine).

Aérer : brasser tous les 15 jours avec une fourche ou un brass'compost.

Surveiller le taux d'humidité : s'il est trop sec, arroser ; s'il est trop humide, ajouter des matières sèches.

Comment ça marche ?

Le compost apporte aux plantes tout ce dont elles ont besoin ; il est donc important de bien varier et diversifier les apports dans le compost :

Matières riches en azote : fruits, légumes...

Matières riches en carbone : broyat de feuillus, feuilles mortes, herbe sèche...

Des petits plus pour enrichir et activer le compost : marc de café, coquilles d'œuf, purin d'ortie...



AUTRES UTILISATIONS DU BROYAT

Le broyat peut également être utilisé pour **les aménagements paysagers**.



Bien sec, le broyat s'utilise aussi dans **les litières** des animaux domestiques.



En couche épaisse, le broyat permet d'organiser **une allée dans votre jardin**. Esthétique et sans bruit lors de la marche. Le broyat de résineux peut être utilisé pour cet usage.



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT



Ne brûlez pas vos déchets

Article 84 du «Règlement Sanitaire Départemental» (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux **polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des **composés cancérigènes** comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Le saviez-vous ?

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que :

- 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine,
- 37 900 km pour une voiture essence ! (source Lig'Air).

En France, 42 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air et notamment aux **particules fines** PM25 produites par les activités humaines (données issues du programme "un air pur pour l'Europe").

L'Agglomération du Bocage Bressuirais vous propose un service de broyage à domicile avec

1h de broyage gratuite

par foyer et par an (les frais de déplacement restent à votre charge).

Contactez directement le prestataire : Côté Vert à Rorthais
Thierry BROSSARD - 06 31 48 18 15 - tb.cotevert@gmail.com



L'Agglomération du Bocage Bressuirais **met à disposition gratuitement un composteur** par foyer. Inscrivez-vous à une réunion via le site www.agglo2b.fr.

Vous pouvez également en fabriquer un très facilement à partir de palettes de récupération par exemple.

Pour plus d'infos sur le compostage, demandez le **"Petit guide pour un compostage réussi !"**.





Recyclez vos déchets verts dans votre jardin !



Pour plus d'information

Direction de la prévention et
de la valorisation des déchets

dechets@agglo2b.fr
Tél. 05 49 81 15 15

www.agglo2b.fr

Conception : Agglomération du Bocage Bressuirais - Juin 2019

Impression : L'impression créative

Illustrations : Benoit Vieillard, ADEME (p. 10)

Photos : Pixabay, Freepik autres DR



Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr
www.agglo2b.fr

